



Situation compliquée

Par Lolotte

Bonjour,

Je me permets de poster sur ce forum car je suis dans une situation à laquelle je ne m'y attendais pas du tout.

Je suis maman d'un petit garçon de 4 ans avec son père nous sommes séparés depuis la grossesse, il y a un jugement qui a été prononcé. Je me suis remise avec quelqu'un il y a 2 ans, je suis enceinte et je devais accoucher début janvier sauf que je dois subir une césarienne programmée le 13 décembre pour raisons de santé, j'ai prévenu le père de mon fils de la situation car il devait prendre notre fils la première semaine des vacances de Noël, je lui ai proposé d'échanger nos semaines, il m'a répondu qu'en raison de mon accouchement, sa situation de travail et les grèves de train il pouvait le 22 décembre. J'en ai parlé avec ma sage-femme qui m'a fortement déconseillé de faire 6h de route 3 jours après ma sortie d'hôpital car les points risqueraient de sauter, ils ne seront pas enlevés et je n'aurais pas assez récupérer. Je n'ai personne pour emmener mon fils car mon copain refuse désormais de l'emmener pour je ne sais quelles raisons hors je n'ai que lui vivant près de moi et sur qui je pouvais compter pour cela... Je suis un peu dépassée par tout ça et j'aimerais trouver une solution mais j'ai beau penser à toute chose je ne trouve pas. Avant de savoir que je devais faire une césarienne, je savais que j'étais apte à emmener mon fils la première semaine de vacances de Noël mais là je n'ai personne pour m'aider..

Si quelqu'un aurait une solution à me donner je suis preneur car là je ne vois pas du tout... j'ai pensé à m'arranger avec son père qu'il le prenne plus longtemps aux prochaines vacances ou qu'il le prenne 1 mois complet cet été.

Bonne journée a vous

Par kang74

Bonjour

Vous aviez déjà posé la question .

Le risque à ne pas amener ou faire amener tel le jugement, c'est devoir gérer une plainte, en plus que votre fils soit déçu .

Reste l'option de faire accompagner votre enfant en taxi, ce qui a un cout, je ne vois pas bien d'autres solutions à vous offrir puisqu'il faut bien compter 6 semaines après la césarienne pour reconduire sans risques .